

# Audit de l'élimination et de la vente des biens d'équipement militaires

## Groupement Défense – État-major de l'armée

### L'essentiel en bref

---

L'élimination du matériel de l'armée destiné à l'usage militaire présente parfois un intérêt politique et public. Depuis 2018, le Conseil fédéral doit soumettre pour approbation au Parlement la mise hors service de grands systèmes d'armes.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné la mise hors service des avions de combat F-5 Tiger, de l'artillerie de forteresse et des munitions Strix en termes de rentabilité et de traçabilité des décisions.

Les résultats de ces contrôles soulignent que plusieurs améliorations sont nécessaires.

#### Prêts de F-5 Tiger coûteux

Dans ses démarches ultérieures à la prise de décision sur la mise hors service, l'État-major de l'armée ne tient pas encore suffisamment compte de l'emploi efficace et économe des fonds conformément à la Loi sur les finances de la Confédération<sup>4</sup>, à l'ordonnance sur le matériel<sup>5</sup> et au message concernant la modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire<sup>6</sup>. Pour ce qui est des F-5 Tiger, un autre exemplaire de ces avions de combat a été prêté en tant que matériel historique de l'armée en plus des quatre avions cités dans le message sur l'armée 2018.

Le CDF estime le manque à gagner de la vente à environ 4 millions de dollars. Ce montant représente une petite partie des coûts d'opportunité, les prêts s'accompagnant généralement de coûts supplémentaires élevés. Ainsi, le CDF recommande à l'État-major de l'armée d'examiner les prêts selon les principes de hiérarchisation de l'ordonnance sur le matériel et, dans la mesure du possible, de les vendre.

#### Mise hors service retardée de l'artillerie de forteresse

Après avoir refusé la mise hors service de l'artillerie de forteresse en 2011, le Parlement l'a finalement approuvée en 2018. Cet ajournement politique a été suivi d'un retard supplémentaire de deux ans en raison des priorités internes au sein du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Comme l'État-major de l'armée n'a donné le mandat de lancement du projet qu'en avril 2021, il ne s'attend pas à ce que le projet se termine avant fin 2026. Le DDPS n'est pas en mesure de chiffrer de façon définitive le coût de ce retard fortement marqué par les débats politiques. Les dépenses pour les deux années supplémentaires sont estimées à quelque 3 à 4 millions de francs.

---

<sup>4</sup> LFC, RS 611.0, art. 12, al. 4.

<sup>5</sup> OMat, RS 514.20, art. 14.

<sup>6</sup> Le message concernant l'art. 109a LAAM (FF 2009 5331, 5335 s.) prévoit en principe une limitation à deux exemplaires comme matériel historique.

Finalement, la Confédération va dépenser l'argent du contribuable pendant 15 ans pour des ouvrages fortifiés inefficaces.

À l'avenir, le DDPS devrait pouvoir présenter des chiffres réels et prévisionnels fiables pour la mise hors service de grands systèmes d'armes. La fixation de priorités en vue d'une mise hors service rentable n'est possible que si les prix sont connus.

### **Nécessité de disposer de meilleures informations**

Les études de cas sur les F-5 Tiger, l'artillerie de forteresse et les munitions Strix ont montré que le DDPS a parfois informé les décideurs politiques et les commissions spécialisées compétentes de manière trop peu transparente et compréhensible. Le 20 janvier 2016 par exemple, le Conseil fédéral écrivait que le mortier 12 cm 16 devait tirer les munitions Strix disponibles, alors que l'État-major de l'armée négociait déjà avec le futur acheteur.

Dans le cas des F-5 Tiger, le DDPS avait indiqué dans le message 2014 du Conseil fédéral à l'attention du Parlement que trois exemplaires de cet avion de combat seraient remis à des collections historiques. Après la décision de non-entrée en matière sur la mise hors service en 2014, le DDPS a mis le Parlement devant le fait accompli quatre ans plus tard en écrivant dans le message sur l'armée 2018 qu'il avait déjà remis quatre F-5 Tiger à des collections historiques. Environ un mois après la publication du message sur l'armée, l'État-major de l'armée a approuvé le prêt d'un cinquième exemplaire au Musée suisse des transports, une démarche en contradiction avec le message du Conseil fédéral. Les commissions de politique de sécurité auraient dû être informées en conséquence.

### **Longs délais de mise hors service**

Le délai moyen de traitement des ordres de mise hors service a augmenté au fil des années. En 2019, il était de 282 jours contre 212 jours en 2016. L'État-major de l'armée n'a pas pleinement atteint son objectif en 2019 qui consistait en principe à exécuter les ordres de mise hors service dans un délai d'un an. Près de 70 % des ordres ont été traités dans le délai imparti. L'État-major de l'armée devrait déterminer les motifs des retards et prendre les mesures nécessaires.

### **Bilan des avoirs**

armasuisse a externalisé la comptabilité relative à l'élimination des biens d'armement au Centre de compétences Liquidation (CC Liq) de RUAG. Avec la dérogation de l'Administration fédérale des finances, le groupement Défense encaisse chaque 30 novembre l'excédent net dans la caisse de la Confédération. Pour l'année 2020, cet excédent s'élevait à 4 millions de francs.

Dans sa comptabilité, RUAG présente un engagement d'un demi-million de francs envers armasuisse. Il s'agit là d'une avance de trésorerie pour que le CC Liq RUAG puisse régler les factures au nom d'armasuisse. Le DDPS renonce en revanche à établir un bilan et constitue ainsi une réserve de crédit pour laquelle il n'a pas reçu d'autorisation. À l'avenir, le montant de base devra être porté au bilan.

**Texte original en allemand**